

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
21 février 2002 (21.02.2002)

PCT

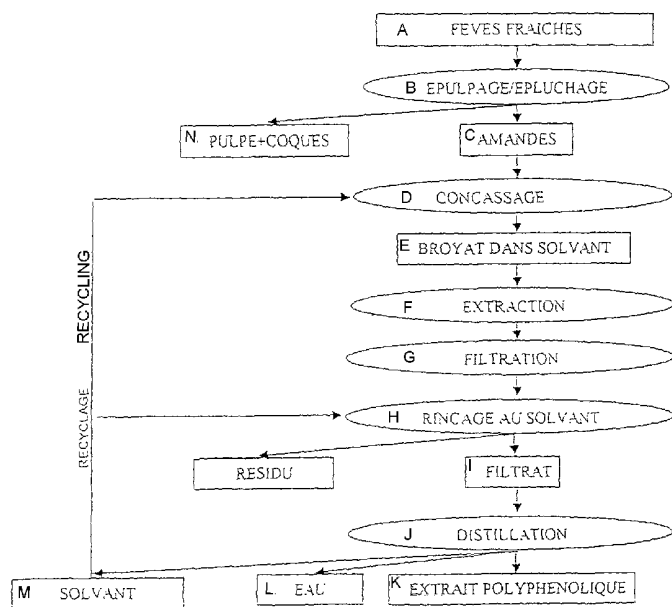
(10) Numéro de publication internationale
WO 02/14251 A1

- (51) Classification internationale des brevets⁷ :
C07C 37/74, A23G 1/00, 1/04, A23L 3/3472, A61K
35/84, 35/78, A23L 1/30, C07C 39/00
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :
BARRY CALLEBAUT FRANCE [FR/FR]; 5, Boulevard
Michelet, F-78250 MEULAN (FR).
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR01/02605
- (72) Inventeurs; et
(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : LECOUPÉAU, Jean-Paul [FR/FR]; 5 rue des Sources, F-27940
VENABLES (FR). VERCAUTEREN, Joseph [FR/FR];
37, Avenue Marc Desbats, F-33600 PESSAC (FR).
- (22) Date de dépôt international : 10 août 2001 (10.08.2001)
- (25) Langue de dépôt : français
- (74) Mandataires : ARMENGAUD, Alain etc.; Cabinet AR-
MENGAUD AINE, 3, Avenue Bugeaud, F-75116 PARIS
(FR).
- (26) Langue de publication : français
- (81) États désignés (national) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ,
BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CR, CU, CZ, DE,
DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR,
- (30) Données relatives à la priorité :
00/10603 11 août 2000 (11.08.2000) FR

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: METHOD FOR OBTAINING COCOA BEAN POLYPHENOL EXTRACTS, RESULTING EXTRACTS AND USES THEREOF

(54) Titre : PROCÉDE D'OBTENTION D'EXTRAITS POLYPHENOLIQUES DE FEVES DE CACAO, LES EXTRAITS OBTENUS ET LEURS APPLICATIONS



A...FRESH BEANS
B...PULP REMOVAL AND PEELING
C...ALMONDS
D...GRINDING
E...GROUND MATERIAL IN SOLVENT
F...EXTRACTION
G...FILTRATION
H...RINSING IN SOLVENT
I...FILTRATE
J...DISTILLATION
K...POLYPHENOL EXTRACT
L...WATER
M...SOLVENT
N...PULP + SHELLS
O...RESIDUE

(57) Abstract: The invention concerns a method for obtaining extracts based on polyphenol compounds contained in cocoa, characterised in that it consists in: using fresh beans, which have not been pre-treated or defatted, said fresh beans whereof their pulp and shell have been eliminated, so as to obtain clean almonds; grinding said almonds, in the presence of solvent(s); macerating the ground almonds in conditions enabling extraction of the desired compounds; filtering the macerated mixture; recuperating an extract containing said compounds from the filtrate. The invention also concerns the extracts and their uses for cosmetic, food and therapeutic purposes.

(57) Abrégé : L'invention se rapporte à un procédé d'obtention d'extraits à base de composés polyphénoliques contenus dans le cacao, caractérisé en ce qu'il comprend : - la mise en oeuvre de fèves fraîches, n'ayant pas subi de pré-traitement, ni de dégraissage, ces fèves étant débarrassées de leurs pulpe et coque, de manière à obtenir des amandes propres, - le concassage desdites amandes, en présence de solvant(s), - la macération des amandes concassées dans des conditions permettant d'extraire les composés recherchés, - la filtration du mélange de macération, - la récupération d'un extrait renfermant lesdits composés à partir du filtrat. L'invention vise également les extraits et leurs applications en cosmétique, alimentaire et thérapeutique.



WO 02/14251 A1



HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

(84) États désignés (régional) : brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

5 PROCEDE D'OBTENTION D'EXTRAITS POLYPHENOLIQUES DE FEVES DE CACAO, LES EXTRAITS
OBTENUS ET LEURS APPLICATIONS

10 La présente invention concerne un procédé d'obtention d'extraits à base de
composés polyphénoliques à partir de fèves de cacao, les extraits obtenus et leurs
applications.

15 On sait que la graine fraîche de cacao contient environ 40% d'eau, 30 à 35% de
lipides, 4 à 6% de polyphénols ou de dérivés de polyphénols, 1,5% de xanthines, le
reste étant essentiellement constitué de protéines, d'amidon, de cellulose et de
sucres. A cet égard, on peut se reporter notamment aux articles suivants :

20 - « Cacao procyanidins : major flavanoids and identification of some minor
metabolites » de L.J. Porter, Z. Ma et B.G. Chan, publié dans Phytochemistry vol.
35, n° 5 p1657-1663, 1991 et

25 - Epicatechin content in fermented and unfermented cacao beans » de H. Kim et
P.G. Keeney, publié dans Journal of Food Science – vol. 49 (1984) p 1090-1092.

30 On notera que le terme « polyphénol », tel qu'utilisé dans la description et les
revendications désigne les polyphénols non substitués, et substitués notamment
sous forme de glycosides. Ces polyphénols appartiennent en particulier à la classe
des anthocyanines, des flavonoïdes et, des flavanols et leurs oligomères, de types
A et/ou B.

35 De même, on notera que le terme lipide ou matière grasse représente des acides
gras libres, des stérols, en particulier des phytostérols, des mono, di et triglycérides.

Par pré-traitement, on entend une opération de fermentation et/ou séchage et/ou lavage.

On sait que le cacao est originaire d'Amérique du Sud et que ses fruits ou cabosses sont cueillis, les fèves subissent un pré-traitement qui consiste à fermenter pendant 5 cinq à six jours avant d'être séchées. Au cours de cette fermentation, il se produit un certain nombre de réactions biochimiques se traduisant, notamment, par la destruction de micro-organismes pathogènes, la formation de précurseurs d'arômes et une dégradation partielle des polyphénols par suite d'une oxydation enzymatique 10 ou d'un tannage des protéines. On considère que 70 à 80% des polyphénols sont dégradés lors de la fermentation.

Or, les polyphénols sont les substances naturelles anti-oxydantes et anti-radicalaires les plus puissantes que l'on connaisse. Les extraits polyphénoliques et 15 les préparations qui en contiennent sont classiquement utilisés dans les indications suivantes : troubles circulatoires, insuffisances veino-lymphatiques, fragilité capillaire cutanée, troubles circulatoires de la rétine, crise hémorroïdaire, érythèmes solaires ou liés à l'action de radiations (prévention des dégâts causés par la radiothérapie), hypertension, hypercholestérolémie , diverses affections virales et 20 microbiennes.

Ces dernières années, de nombreuses publications ont révélé au niveau moléculaire les modes d'action par lesquels ils sont capables de lutter contre les affections majeures que sont :

• les maladies cardiovasculaires :

- 25 - Antiagrégants plaquettaires (Petroni, A., M. Blasevich, M. Salami, N. Papini, G.F. Montedoro and C. Galli, *Inhibition of platelet aggregation and eicosanoid production by phenolic components of olive oil*. Thromb Res, 1995. 78(2): p. 151-160)
- Anti-inflammatoires et protecteur de l'oxydation des LDL-cholestérol (Frankel, E., J. Kanner, J. German, E. Parks and J. Kinsella, *Inhibition of oxidation of 30 human low-density lipoprotein by phenolic substances in red wine*. Lancet, 1993. 341(8843): p. 454-457)

- 5 - Protecteur de l'oxydation des éicosanoïdes (Pace-Asciak, C.R., S. Hahn, E.P. Diamandis, G. Soleas and D.M. Goldberg, *The red wine phenolics trans-resveratrol and quercetin block human platelet aggregation and eicosanoid synthesis: implications for protection against coronary heart disease*. Clin Chim Acta, 1995. **235**(2): p. 207-219)
- Anti-athérosclérotiques (Yamakoshi, J., S. Kataoka, T. Koga and T. Ariga, *Proanthocyanidin-rich extract from grape seeds attenuates the development of aortic atherosclerosis in cholesterol-fed rabbits*. Atherosclerosis, 1999. **142**(1): p. 139-149)
- 10 - Anti-thrombotiques (Fuhrman, B., A. Lavy and M. Aviram, *Consumption of red wine with meals reduces the susceptibility of human plasma and low-density lipoprotein to lipid peroxidation*. Am J Clin Nutr, 1995. **61**(3): p. 549-554)
- l'Alzheimer (Orgogozo, J.M., J.F. Dartigues, S. Lafont, L. Letenneur, D. Commenges, R. Salamon, S. Renaud and M. Breteler, *Wine consumption and dementia in the elderly: A prospective community study in the Bordeaux area*. Rev Neurol, 1997. **153**(3): p. 185-192)
 - le cancer (Jang, M.S., E.N. Cai, G.O. Udeani, K.V. Slowing, C.F. Thomas, C.W.W. Beecher, H.H.S. Fong, N.R. Farnsworth, A.D. Kinghorn, R.G. Mehta, R.C. Moon and J.M. Pezzuto, *Cancer chemopreventive activity of resveratrol, a*
- 20 *natural product derived from grapes*. Science, 1997. **275**(5297): p. 218-220)

Compte tenu du fait que le cacao contient des polyphénols et de l'importance de l'utilisation des polyphénols dans le domaine médical, on a été amené à tenter d'extraire du cacao, les composés polyphénoliques qu'il contient notamment dans le

25 but de réaliser des aliments et boissons diététiques contenant cet anti-oxydant. Un pré-traitement comportant une fermentation suivie d'une opération de séchage constitue un inconvénient majeur en ce sens qu'il nuit au rendement de l'extraction des polyphénols contenus dans le cacao.

30 En cherchant à pallier ces inconvénients, les inventeurs ont découvert que l'utilisation de fèves n'ayant pas subi de traitement préalable et la réalisation de

l'extraction dans des conditions déterminées permettrait d'obtenir des extraits de composition originale, dotés de propriétés de grand intérêt.

5 L'invention a donc pour but de fournir un procédé d'extraction de fèves de cacao permettant de disposer d'extraits à forte teneur en polyphénols et enrichis, (par rapport aux teneurs initiales dans les fèves) en certains dérivés lipidiques d'intérêt. Elle vise également à fournir de tels extraits en tant que produits nouveaux.

10 L'invention vise en outre la mise à profit des propriétés ou des extraits dans diverses applications, notamment dans le domaine alimentaire, cosmétique et thérapeutique.

Le procédé, selon l'invention, d'obtention d'extraits à base de composés polyphénoliques, à partir de fèves de cacao, est caractérisé en ce qu'il comprend

- 15 - la mise en œuvre de fèves fraîches, n'ayant pas subi de pré-traitement, ni de dégraissage, ces fèves étant débarrassées de leurs pulpe et coque, de manière à obtenir des amandes propres,
- le concassage desdites amandes, en présence de solvant,
- la macération des amandes concassées dans des conditions permettant d'extraire les composés recherchés,
- 20 - la filtration du mélange de macération,
- la récupération d'extrait renfermant lesdits composés à partir du filtrat.

Les fèves utilisées sont pré-traitées ou non.

25 Selon une variante de la présente invention, on met en œuvre des fèves de cacao marchandes, c'est-à-dire des fèves ayant subi un pré-traitement comportant un séchage, dont les grains sont réhumidifiés avant concassage, par exemple avec 30 à 50% d'eau tiède.

30 L'étape de macération est réalisée à l'aide d'eau ou d'un mélange d'eau et de plusieurs solvants, capables de solubiliser les polyphénols et les lipides, sans altérer leurs propriétés, tels que l'éthanol, l'acétone, le butanol 2, le propanol 2. De préférence, la teneur en solvant est supérieure à 50% en volume.

On opère avantageusement à une température, de l'ordre de 20 à 50°C, pendant 1 heure à plusieurs jours.

- 5 Comme le montrent les exemples, une macération de seulement 1 h, avec un solvant tel que l'éthanol 70° permet d'obtenir des extraits de grande qualité, ce qui présente un grand intérêt pour les applications industrielles du procédé.

Le mélange obtenu est alors filtré et le filtrat traité pour récupérer l'extrait recherché.

10

De manière avantageuse, le gâteau de filtration est au préalable soumis à une ou plusieurs étapes de lavage. On utilise en particulier le même solvant que celui mis en œuvre dans l'étape de macération.

- 15 La récupération de l'extrait à base de composés polyphénoliques consiste en particulier en une distillation, conduite de manière à évaporer le solvant et obtenir un extrait.

- 20 Les extraits obtenus présentent l'avantage d'une teneur élevée en composés polyphénoliques et un enrichissement, par rapport à la composition des fèves de départ, en phytostérols, notamment en β -sitostérol.

De tels extraits constituent des produits nouveaux et, à ce titre, entrent également dans le champ de l'invention.

25

L'invention vise en particulier des extraits caractérisés par une teneur (% en poids par rapport à l'extrait total) de 15 à 65% en polyphénols, de 0 à 11% en lipides et de 0 à 20% en xanthines.

- 30 L'invention vise en particulier les extraits dans lesquels les lipides comportent de 10 à 30% en poids de phytostérols avec de préférence, 7 à 15% de β -sitostérol. Ce taux préférentiel est atteint lorsque le procédé selon l'invention est mis en œuvre sur les fèves fraîches.

De tels extraits originaux constituent avantageusement une signature du procédé de l'invention.

- 5 On a déjà indiqué en début de description les propriétés mises en évidence chez les polyphénols. De même, les phytostérols constituent des produits de grand intérêt.

Les phytostérols oxydés sont des phytonutriments dont les qualités nutritionnelles en santé publique sont particulièrement bien documentées. De nombreux travaux
10 scientifiques ont montré le rôle, en particulier, du β -sitostérol dans la protection et la prévention contre certaines maladies.

On peut résumer ainsi ces qualités :

- 15 - un effet stimulant sur le système immunitaire en augmentant les défenses immunologiques contre des infections virales et bactériennes (Bouic, P.J.D. et al. International Journal of Immunopharmacology, vol. 18, no. 12, p. 693-700, Dec. 1996),
- 20 - un effet hypocholestérolémiant chez l'homme sans changement de diète alimentaire ni de modification de l'activité physique (Métab. Clin. Exper., vol. 38, p. 136-40 (1989) ; American J. Clin. Nutr., vol. 59, p. 1325-31 (1994)),
- combattre les désordres liés au stress (immunosuppression, douleurs et
25 névralgies...), P.J.D. Bouic et al : International Journal of Sports Medicine, 1999,
- combattre les affections de la prostate, Klippel K. F. et al : British Journal of Urology, v. 80 (3), pp. 427-432, Sept. 1997,
- 30 - combattre le cancer de la prostate et du sein,

- combattre certaines maladies auto-immune comme le Lupus, le Psoriasis, le Syndrome de fatigue chronique ainsi que la polyarthrite rhumatoïde, (P.J.D. Bouic : Newsletter of the Arthritis Trust of America, Summer 1998),

5 - maintenir un certain taux de lymphocytes chez des patients atteints du SIDA et donc de prolonger leur vie (Bouic, P.J.D. AIDS Bulletin, v. 6 #3, p 18-20, Sept. 1997), et,

10 - un effet anti-diabétique, anti-hyperglycémique (M.D. Ivorra et al: Archives of the International Pharmacodyn, v. 296, pp. 224-231, April 1988) ainsi qu'un effet anti-ulcère, anti-inflammatoire et anti-pyrétique (M.B. Gupta et al: Planta medica (Journal of Medicinal Plant Research) vol. 39, p 157-163, 1980).

15 Les extraits de l'invention, de par leur composition, présentent donc un large spectre d'activité et sont utilisables dans de nombreux domaines d'applications.

On citera, en particulier, l'utilisation des extraits de l'invention dans le domaine alimentaire. Ces extraits constituent en effet des additifs à forte valeur ajoutée.

20 Ils conviennent, en particulier, à la supplémentation, par exemple, de chocolats, boissons, produits laitiers.

On citera ainsi l'utilisation des extraits selon l'invention comme additifs à certains aliments pour en faire de véritables aliments-santé (aussi appelés aliments
25 fonctionnels ou alicaments) pour lesquels les allégations santé découleraient de l'ensemble des propriétés biologiques qu'on leur connaît.

L'invention vise aussi à protéger les compléments nutritionnels renfermant une quantité efficace d'extraits selon l'invention.

30

En particulier, les compléments nutritionnels selon l'invention comprennent au moins un extrait selon l'invention à raison de 25 à 300 mg, de préférence de 100 à 200 mg.

Leur administration par voie orale, sous forme de comprimés, capsules, gélules est particulièrement adaptée.

5 Les extraits de l'invention présentent également un intérêt tout particulier dans le domaine cosmétique, où leurs propriétés sont avantageusement mises à profit pour entrer dans la composition de formulations, en tant que principes actifs, ou en combinaison avec d'autres principes actifs.

10 De telles compositions cosmétiques sont donc caractérisées en ce qu'elles renferment une quantité efficace, pour une application cosmétologique, des extraits de l'invention, en association avec les véhicules classiquement utilisés en cosmétologie. Ces extraits seront ainsi utilisés dans l'élaboration de crèmes, lotions, mousses, savons et autres.

15 Les propriétés des extraits de l'invention leur confèrent également un grand intérêt en thérapeutique. Comme indiqué plus haut, l'étude des propriétés pharmacologiques de leurs constituants a montré leur efficacité dans diverses affections. Ces propriétés s'accompagnent, en outre, d'une grande innocuité de ces produits, qui présentent donc un indice thérapeutique particulièrement satisfaisant.

20 L'invention vise ainsi l'utilisation de l'extrait selon l'invention comme source de choix pour l'obtention de principes actifs destinés à une utilisation pharmaceutique.

25 D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description faite ci-après en référence aux dessins annexés qui en illustrent deux exemples de mise en œuvre dépourvus de tout caractère limitatif. Sur les dessins :

- la figure 1 est un schéma représentant les étapes successives du procédé, objet de l'invention, et,

30 - la figure 2 est un schéma similaire à celui de la figure 1 illustrant la variante du procédé de l'invention selon laquelle on met en œuvre des fèves marchandes dont les grains sont réhumidifiés avant de subir les opérations de concassage dans un solvant d'extraction et de distillation.

On se réfère en premier lieu à la figure 1.

Selon l'invention, les fèves fraîches, pré-traitées ou non, sont débarrassées de la pulpe et de la coque par une opération d'épulpage/épluchage, par exemple en utilisant un dispositif du type « parmentière ». On obtient ainsi des amandes propres qui sont concassées, par exemple dans un broyeur à couteaux, en présence d'un solvant. Comme précisé ci-dessus, ce solvant est avantageusement choisi dans le groupe comprenant notamment l'eau, l'éthanol, l'acétone, le butanol 2, le propanol 2, en toutes proportions, en mélange avec de l'eau. De préférence, la teneur en solvant est supérieure à 50% en volume (en tenant compte de l'eau apportée par les fèves).

Le mélange amandes concassées/solvant peut être laissé à infuser de quelques heures à plusieurs jours à chaud ou à froid. Si cette infusion est effectuée à chaud, il convient d'éviter les températures trop élevées (c'est-à-dire supérieures à 60°C), afin de limiter l'oxydation chimique et la dégradation chimique des composés à extraire.

Le mélange est ensuite filtré et rincé plusieurs fois à l'aide du solvant utilisé.

On effectue ensuite une distillation en vue d'obtenir un extrait.

Cette distillation est de préférence conduite à une température de 50 à 60°C afin d'éviter une dégradation des composés polyphéniques, sous une pression résiduelle de 12 à 20 KPa, en vue d'évaporer le mélange de solvants contenus dans le filtrat.

Comme indiqué sur le schéma de la figure 1, le solvant récupéré lors de l'étape de distillation du filtrat peut être recyclé dans l'étape de concassage des amandes.

La variante du procédé illustrée par la figure 2 diffère du procédé décrit ci-dessus en référence à la figure 1 uniquement par le fait que le procédé est mis en oeuvre à partir de fèves marchandes de cacao, c'est-à-dire de fèves ayant subi un pré-traitement comportant un séchage, les grains ainsi obtenus étant ensuite soumis à une étape de réhumidification après décorticage, cette étape étant réalisée avec 30 à 50% d'eau tiède, avant l'étape de concassage dans le solvant. Une telle

réhumidification permet aux parois cellulaires des amandes de retrouver leur élasticité et donc de ne pas être brisées lors du concassage en présence du solvant. Le pourcentage de lipides extraits est dans ce cas plus important qu'avec les fèves fraîches non réhumidifiées.

- 5 On donne ci-après des exemples d'extraits résultants de mises en oeuvre du procédé objet de l'invention.

Dans ces exemples, les xanthines représentent la théobromine et la caféine,

- 10 On notera que les pourcentages en polyphénols sont exprimés en équivalent acide gallique, selon la méthode FOLIN CIOCALTEU.

- L'activité anti-radicalaire a été évaluée selon le test au DPPH (radical 1,1 diphenyl-2-picryl-hydroxy). Il est nécessaire de connaître la concentration molaire des solutions d'extraits soumis au test. Or, la nature de toutes les molécules présentes n'étant pas connue, une « estimation » d'un poids moléculaire moyen (celui de la catéchine) est alors choisie (arbitrairement) pour exprimer cette molarité. Les résultats sont alors exprimés par le nombre de micromoles nécessaires pour réduire 50% des formes radicalaires du DPPH. D'où, plus la valeur est élevée, moins l'extrait est anti-radicalaire.
- 15
20

Le pourcentage d'extrait/sec (extrait exprimé sur la matière sèche) est déterminé à l'aide de la relation suivante :

25
$$\% \text{ Extrait/sec} = \frac{10\,000 * E}{W * (100-H)}$$

où :

- E désigne le poids de l'extrait en grammes,
- 30 - W désigne le poids des fèves en grammes, et,
- H désigne le taux d'humidité des fèves.

Cette relation permet de rendre comparable les résultats obtenus sur des fèves d'origine différentes. En effet, le taux d'humidité d'une fève est variable selon son origine.

5 Le dosage des xanthines a été effectué selon la méthode OICCC n°107 (1988).

La composition de la matière grasse a été déterminée d'après la méthode de C.C. Young (voir "*The interprétation of GLC Triglycérides Data for the Determination of Cocoa Butter Equivalents in chocolate. A new approach.*" 1984, JAOCS, 61, p 576-10 581). L'exploitation des résultats selon PADLEY permet d'interpréter la composition de la partie lipidique (acide gras, stérols, triglycérides...) de l'extrait.

1) Extraction selon l'invention :

15

Variation des rendements d'extraction en fonction du type de solvant (24h de macération)

	Eau froide	MeOH (70%)	Eau à 60°C	Acétone (70%)	Propanol 2 (70%)	Ethanol (70%)	Butanol 2 (70%)
% extrait/sec	8,8	10,6	13,4	12	14,4	11,1	10,1

Composition extrait (%)

Lipides	0,6	0	8,7	0,1	3,6	3,5	10,4
Xanthines	8,6	6	9,4	5,6	9,9	8,5	16,1
Polyphénols	17,2	41,2	19,1	61,1	45,5	54,3	37,6

Activité DPPH	88,5	36,4	147,6	25,9	39	31,2	41,6
---------------	------	------	-------	------	----	------	------

20 L'extrait renfermant la fraction lipidique la plus intéressante associée à la meilleure activité anti-radicalaire (due à la fraction polyphénolique) est obtenue par le mélange de solvant éthanol – eau (70:30 en volume).

Ce solvant est donc choisi de manière préférentielle.

2) Comparaison sur les extractions de fèves d'origine de Côte d'Ivoire et du Cameroun

5

La comparaison est effectuée sur la teneur en stérols de la matière grasse contenue dans les extraits de l'invention.

On rappelle que la composition de la matière grasse de la fève fraîche est peu variable d'une origine à l'autre. Le pourcentage de stérols dans le beurre de cacao est de 0,14 à 0,16%, tandis que le pourcentage de β - sitostérol est de 0,08 à 0,1%.

Dans le tableau ci-dessous, les extractions sont effectuées sur des fèves du Cameroun avec de l'éthanol à 70%.

15

	1H	2H	4H	16H	2j
% Acides gras	1,72	1,24	1,10	1,58	2,67
% Stérols totaux	15,59	20,44	24,80	25,16	25,60
% β - sitostérol	9,75	12,67	14,63	14,59	14,87
% Diglycérides	79,91	75,65	63,12	72,20	68,73
% Triglycérides	2,76	2,65	2,11	1,04	2,98

Dans le tableau ci-dessous, les extractions sont effectuées sur des fèves de Côte d'Ivoire avec de l'éthanol à 70%.

20

	1H	2H	4H	16H	2j
% Acides gras	11,79	15,30	14,47	18,02	17,62
% Stérols totaux	19,82	17,68	20,30	20,74	20,97
% β -sitostérol	11,54	10,51	11,95	12,18	12,18
% Diglycérides	62,03	61,41	59,80	55,42	56,25
% Triglycérides	3,86	2,00	1,70	0,99	1,20

On remarquera que le procédé selon l'invention permet d'enrichir la fraction lipidique en stérols et, en particulier, en β -sitostérol, par rapport au beurre de cacao.

5

3) Comparaison des extractions selon l'origine des fèves de cacao (24 heures de macération)

Extraction à l'éthanol 70%.

	Cameroun	Guinée EQ	Côte d'Ivoire	Brésil
% extrait/sec	11,1	9,5	8,4	12

Composition extrait %

Lipides	3,5	4,9	9,2	3,4
Xanthines	8,5	8,3	10,4	14,2
Polyphénols	54,3	40,2	47,6	38,2

Activité DPPH	31,2	42	47,9	40,6
---------------	------	----	------	------

10

4) Extraction sur fèves marchandes (24 heures de macération)

Extraction à l'éthanol 70%.

5

	Côte d'Ivoire
% extrait/sec	9,4

Composition extrait (%)

Lipides	9,5
Xanthines	10,5
Polyphénols	19

Activité anti-radicalaire	99
---------------------------	----

5) Composition dans le domaine agro-alimentaire

On a indiqué ci-après des exemples non limitatifs d'utilisation d'extraits selon l'invention, obtenus par la mise en oeuvre du procédé défini ci-dessus. Ces extraits peuvent être utilisés en temps que supplémentation dans de nombreux produits alimentaires. Le titulaire a testé l'addition d'extraits obtenus avec de l'éthanol à 70%, dans des produits chocolatés. Dans tous les exemples indiqués ci-après, on a procédé à une comparaison entre le produit avec addition d'extraits et un produit exempt d'une telle addition :

20

CHOCOLAT NOIR

Composition : pâte de cacao :	56%
Sucre	26,99%
Beurre de cacao	16%
Vanille	0,01%
Extrait de l'invention:	1%

5 Dégustation : le jury était composé de 18 personnes : 12 personnes sur 18 ont préféré le chocolat avec addition d'extrait selon l'invention. Il a été trouvé plus rond et plus aromatique.

CHOCOLAT AU LAIT

Composition : pâte de cacao :	7,60%
Sucre	41,30%
Beurre de cacao	27,50%
Lait gras :	22,50%
Lécithine	0,59%
Vanilline :	0,01%
Extrait de l'invention	0,50%

10

Dégustation : le jury était composé de 15 personnes.

Résultat : couleur légèrement plus rosée; aucune différence significative n'a été relevée en ce qui concerne le goût du produit.

15

20

PREPARATION DE BOISSON POUR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

Composition sucre :	52,69%
Poudre de cacao fortement dégraissée	14%
Vaniline	0,01%
Lait (0% M.G.)	33%
Extrait de l'invention	0,30%

Dégustation : le jury était composé de 9 personnes.

- 5 25 grammes de cette préparation ont été additionnés de 200 ml d'eau chaude.
Résultat : aucune différence significative n'a été relevée entre les deux préparations.

- 10 Il demeure bien entendu que la présente invention n'est pas limitée aux divers exemples de mise en oeuvre mentionnés ci-dessus mais qu'elle en englobe toutes les variantes.

6) Composition dans le domaine cosmétique

- 15 Préparation cosmétique anti-solaire pour lutter contre le vieillissement cutané et amincissante.

- 20 On réalise une émulsion E/H en mélangeant un filtre solaire avec l'extrait polyphénolique de cacao selon l'invention et des excipients pour crème. Ce sérum associe des propriétés anti-solaire (par la présence d'un filtre solaire et des polyphénols de l'extrait selon l'invention), anti-rides (par la présence des polyphénols de l'extrait selon l'invention) et amincissantes (par la présence des

bases xanthiques de l'extrait selon l'invention).

Formulation :

	Isopropylméthoxycinnamate et éthyl-diisopropylcinnamate (Néo Héliopan E	
5	1000®).....	3 %
	Extrait de fève de cacao selon l'invention.....	3 %
	Excipients pour sérum E/H.....	Q.S.

Composition des excipients :

10	- Propylène glycol dicaprylate/dicarate + stearalkonium hectorite + propylène carbonate (Miglyol 840 gel B®).....	20,0 %
	- Bis-diglyceryl caprylate/caprato/isostéarate/hydroxystéarate adipate (softisan 649®).....	5,0 %
	- Isostéaryl diglyceryl succinate (Imwitor 780 K®).....	5,0 %
15	- Huile de paraffine.....	8,0 %
	- Paraffine solide.....	3,0 %
	- Sulfate de magnésium.....	2,0 %
	- Eau.....	q.s. 100, 0 %

REVENDEICATIONS

- 5 1/ Procédé d'obtention d'extraits à base de composés polyphénoliques contenus dans le cacao, caractérisé en ce qu'il comprend :
- la mise en œuvre de fèves fraîches, n'ayant pas subi de pré-traitement, ni de dégraissage, ces fèves étant débarrassées de leurs pulpe et coque, de manière à obtenir des amandes propres,
 - le concassage desdites amandes, en présence de solvant(s),
 - 10 - la macération des amandes concassées dans des conditions permettant d'extraire les composés recherchés,
 - la filtration du mélange de macération,
 - la récupération d'un extrait renfermant lesdits composés à partir du filtrat.
- 15 2/ Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on met en œuvre des fèves de cacao marchandes, c'est-à-dire des fèves ayant subi un pré-traitement comportant un séchage, dont les grains sont réhumidifiés avant concassage par exemple avec 30 à 50% d'eau tiède.
- 20 3/ Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'étape de macération est réalisée avec un ou plusieurs solvants capables de solubiliser les polyphénols et les lipides sans altérer leurs propriétés.
- 4/ Procédé selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'on utilise de l'eau ou un
25 mélange d'eau et de solvant, le solvant étant choisi dans le groupe comprenant l'éthanol, l'acétone, le butanol 2, et le propanol 2.
- 5/ Procédé selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce qu'on utilise un mélange solvant/eau avec une teneur en solvant supérieure à 50% en volume.
- 30 6/ Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'étape de macération est réalisée durant 1 h à plusieurs jours, à chaud ou à froid.

7/ Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la récupération de l'extrait est réalisée par distillation du filtrat obtenu, à une température comprise entre 50 et 60°C, sous une pression résiduelle de 12 à 20 KPa.

5

8/ Extraits à base de composés polyphénoliques, caractérisés par une teneur (% en poids par rapport à l'extrait total) de 15 à 65% en polyphénols, de 0 à 11% en lipides et de 5 à 20% en xanthines.

10

9/ Extraits selon la revendication 8, caractérisés en ce que les lipides comportent de 10 à 30% en poids de phytostérols avec de préférence, 7 à 15% de β -sitostérol.

15

10/ Utilisation des extraits selon la revendication 8 ou 9, dans le domaine alimentaire, en tant qu'additifs, notamment pour la supplémentation de chocolats, boissons, produits laitiers.

11/ Utilisation des extraits selon la revendication 8 ou 9, dans le domaine alimentaire, pour la fabrication d'aliments fonctionnels.

20

12/ Compléments nutritionnels caractérisés en ce qu'ils renferment une quantité efficace d'extraits selon la revendication 8 ou 9.

25

13/ Compléments nutritionnels selon la revendication 12, caractérisés en ce qu'ils comprennent au moins un extrait selon la revendication 8 ou 9, à raison de 25 à 300 mg, de préférence de 100 à 200 mg.

30

14/ Compléments nutritionnels selon la revendication 12 ou 13, caractérisés en ce qu'ils sont administrables par voie orale, en particulier sous forme de comprimés, capsules, gélules.

15/ Utilisation des extraits selon la revendication 8 ou 9, dans le domaine cosmétique, en tant que principes actifs ou en combinaison avec d'autres principes actifs.

16/ Compositions cosmétiques, caractérisées en ce qu'elles renferment une quantité efficace, pour une application cosmétologique, des extraits selon la revendication 8 ou 9, en association avec les véhicules classiquement utilisés en cosmétologie.

5

17/ Compositions cosmétiques selon la revendication 16, caractérisées en ce qu'elles se présentent sous forme de crèmes, lotions, mousses, savons.

10 18/ Utilisation de l'extrait selon la revendication 8 ou 9, comme source pour l'obtention de principes actifs dans le domaine pharmaceutique.

Fig. 1

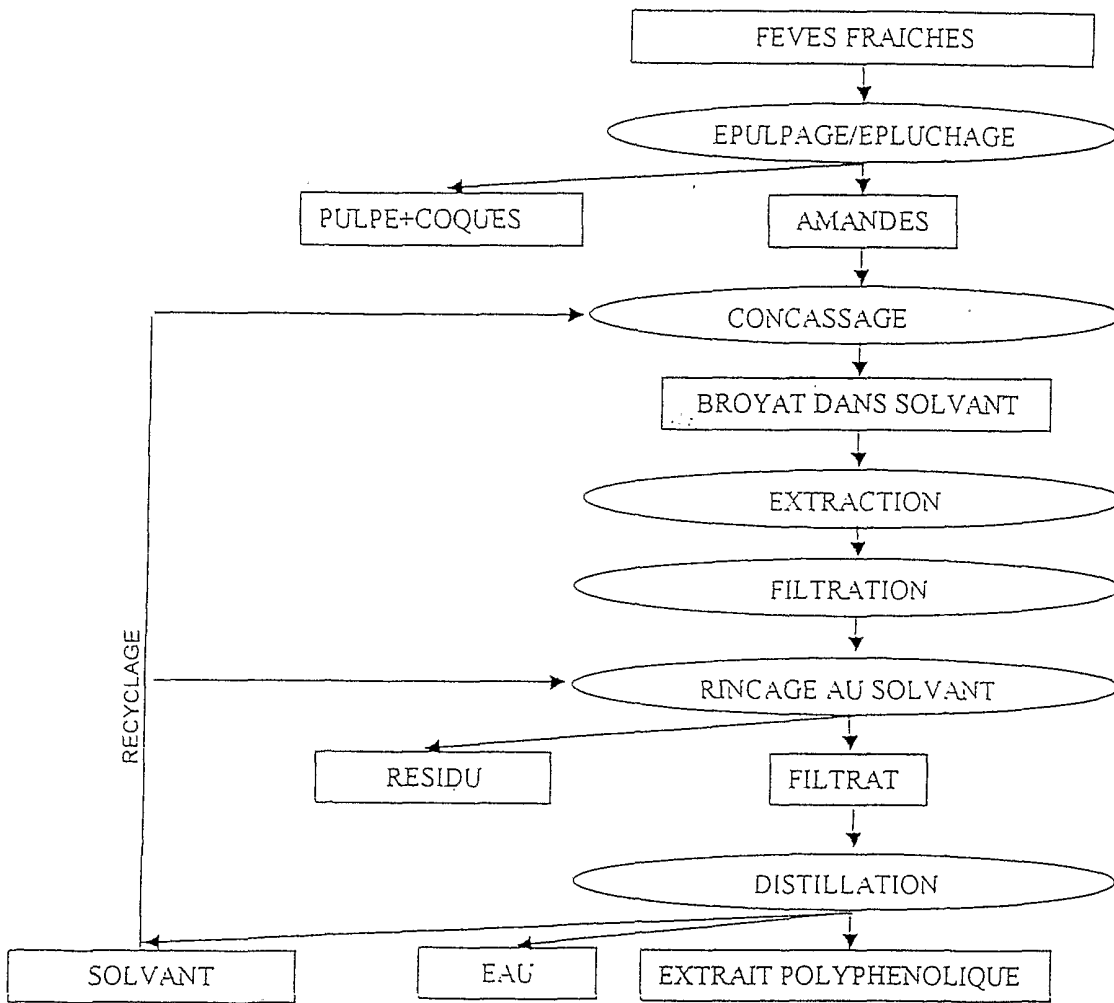
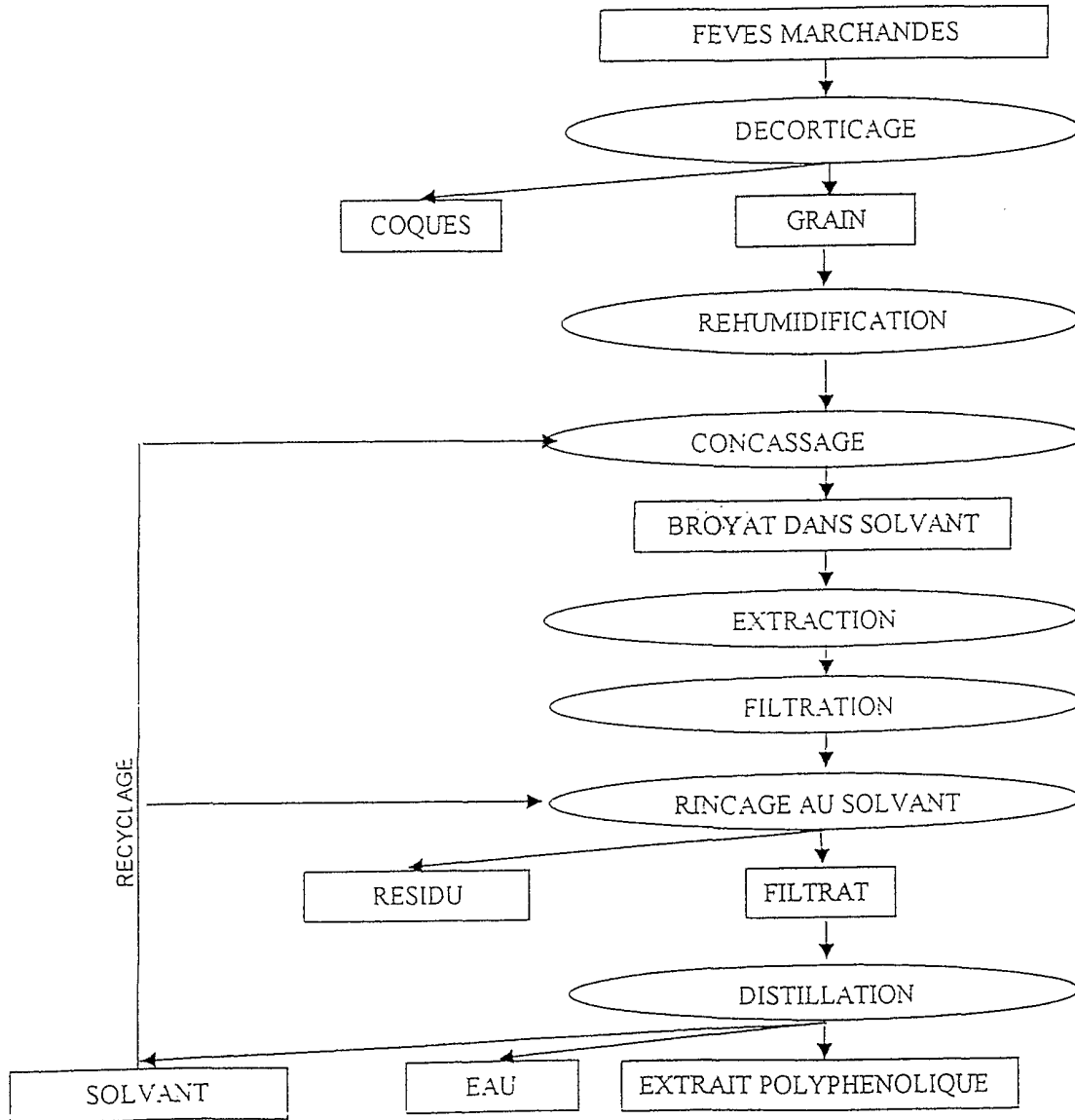


Fig. 2



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No
PCT/FR 01/02605

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER

IPC 7 C07C37/74 A23G1/00 A23G1/04 A23L3/3472 A61K35/84
A61K35/78 A23L1/30 C07C39/00

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
IPC 7 A23G

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, PAJ, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	EP 0 906 761 A (ARCHER DANIELS MIDLAND CO) 7 April 1999 (1999-04-07) page 3, paragraphs 18-26; claims 9,24 ---	1,3-6,8, 15-17
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 01, 30 January 1998 (1998-01-30) & JP 09 234018 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 9 September 1997 (1997-09-09) abstract ---	1,3-6, 10-12, 14,18
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2000, no. 02, 29 February 2000 (2000-02-29) & JP 11 308978 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 9 November 1999 (1999-11-09) abstract ---	1,3-6,8, 10-12, 14,18
	-/--	

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- *&* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

11 December 2001

Date of mailing of the international search report

21/12/2001

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Guyon, R

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR 01/02605

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 01, 30 January 1998 (1998-01-30) & JP 09 224606 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 2 September 1997 (1997-09-02) abstract ---	1,3-5,8, 10-12, 14,18
A	US 4 352 746 A (REHACEK JOSEF ET AL) 5 October 1982 (1982-10-05) column 2, line 16 - line 23 column 5, line 8 - line 18; claims 1,5,6 ---	1,4,5
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1996, no. 02, 29 February 1996 (1996-02-29) & JP 07 274894 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 24 October 1995 (1995-10-24) abstract ---	1,3,4,8, 10-12, 14,18
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1995, no. 11, 26 December 1995 (1995-12-26) & JP 07 213251 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 15 August 1995 (1995-08-15) abstract ---	1,3,4,8, 10-12, 14,18
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 018, no. 427 (C-1235), 10 August 1994 (1994-08-10) & JP 06 128164 A (HITOSHI ITO;OTHERS: 01), 10 May 1994 (1994-05-10) ---	
X	EP 0 943 675 A (FRISCHE GMBH) 22 September 1999 (1999-09-22) paragraphs '0002!', '0003!'; claims 1,2 ---	1,2
A	GB 2 223 944 A (LOTTE CONFECTIONERY CO LTD) 25 April 1990 (1990-04-25) claims; examples 1,2 ---	1-7
A	US 6 015 913 A (HAMMERSTONE JR JOHN F ET AL) 18 January 2000 (2000-01-18) ---	
A	WO 99 45788 A (MARS INC ;MYERS MARY E (US); WHITACRE ERIC J (US); NWOSU CHIGOZIE) 16 September 1999 (1999-09-16) page 9, line 29 - line 32 page 13, line 30 -page 14, line 20; claims 1,5,7,10,17,25,28 ---	1,8,10, 11
A	WO 97 36597 A (HAMMERSTONE JOHN F JR ;POST LAURIE S (US); BUCK MARGARET M (US); M) 9 October 1997 (1997-10-09) ---	
	-/--	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR 01/02605

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP 1 026 164 A (ADM COCOA B V) 9 August 2000 (2000-08-09) -----	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR 01/02605

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 0906761	A	07-04-1999	US 6261565 B1 17-07-2001
			AU 8787998 A 22-04-1999
			BR 9805069 A 21-03-2000
			CA 2249501 A1 02-04-1999
			EP 0906761 A2 07-04-1999
			JP 11221048 A 17-08-1999
			NO 984591 A 06-04-1999
JP 09234018	A	09-09-1997	NONE
JP 11308978	A	09-11-1999	NONE
JP 09224606	A	02-09-1997	NONE
US 4352746	A	05-10-1982	CH 634726 A5 28-02-1983
			AR 219624 A1 29-08-1980
			AT 9757 T 15-10-1984
			AT 21323 T 15-08-1986
			AU 531025 B2 04-08-1983
			AU 5105879 A 03-04-1980
			CA 1126498 A1 29-06-1982
			DE 2967252 D1 15-11-1984
			DE 2967616 D1 18-09-1986
			DK 381579 A ,B, 30-03-1980
			EP 0009661 A1 16-04-1980
			EP 0092680 A1 02-11-1983
			ES 484557 D0 01-12-1980
			ES 8100673 A1 01-02-1981
			FI 792824 A ,B, 30-03-1980
			GB 2033768 A ,B, 29-05-1980
			GR 72272 A1 11-10-1983
			IE 48949 B1 26-06-1985
			JP 1475356 C 18-01-1989
			JP 55048281 A 05-04-1980
			JP 63011391 B 14-03-1988
			MX 5946 E 04-09-1984
			MY 9484 A 31-12-1984
			MY 9584 A 31-12-1984
			NO 793125 A ,B, 01-04-1980
			NZ 191609 A 23-01-1981
			PT 70241 A 01-10-1979
			SE 444499 B 21-04-1986
			SE 7907579 A 30-03-1980
			SG 1583 G 09-09-1983
			ZA 7904914 A 27-08-1980
JP 07274894	A	24-10-1995	JP 3063818 B2 12-07-2000
JP 07213251	A	15-08-1995	JP 3095605 B2 10-10-2000
JP 06128164	A	10-05-1994	NONE
EP 0943675	A	22-09-1999	EP 0943675 A1 22-09-1999
			US 6265593 B1 24-07-2001
GB 2223944	A	25-04-1990	KR 9104494 B1 05-07-1991
US 6015913	A	18-01-2000	AU 4336997 A 26-03-1998

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR 01/02605

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 6015913	A		BR 9713194 A	31-10-2000
			CN 1235518 A	17-11-1999
			EP 1014804 A1	05-07-2000
			JP 2001500016 T	09-01-2001
			US 6194020 B1	27-02-2001
			WO 9809533 A1	12-03-1998
			US 6312753 B1	06-11-2001
			US 2001007693 A1	12-07-2001
WO 9945788	A	16-09-1999	US 6194020 B1	27-02-2001
			AU 3082799 A	27-09-1999
			CN 1301133 T	27-06-2001
			EP 1061812 A1	27-12-2000
			WO 9945788 A1	16-09-1999
			US 6312753 B1	06-11-2001
			US 2001007693 A1	12-07-2001
WO 9736597	A	09-10-1997	WO 9736597 A1	09-10-1997
			AU 3367497 A	22-10-1997
			AU 5711696 A	22-10-1997
			BR 9710955 A	13-03-2001
			CA 2250792 A1	09-10-1997
			CN 1221344 A	30-06-1999
			EP 1015006 A2	05-07-2000
			JP 2000506901 T	06-06-2000
			PL 329325 A1	29-03-1999
			WO 9736497 A2	09-10-1997
EP 1026164	A	09-08-2000	EP 1026164 A1	09-08-2000
			AU 2977400 A	25-08-2000
			EP 1156815 A2	28-11-2001
			WO 0045769 A2	10-08-2000

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/FR 01/02605

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE

CIB 7	C07C37/74	A23G1/00	A23G1/04	A23L3/3472	A61K35/84
	A61K35/78	A23L1/30	C07C39/00		

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 7 A23G

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, PAJ, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	EP 0 906 761 A (ARCHER DANIELS MIDLAND CO) 7 avril 1999 (1999-04-07) page 3, alinéas 18-26; revendications 9,24 ---	1,3-6,8, 15-17
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 01, 30 janvier 1998 (1998-01-30) & JP 09 234018 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 9 septembre 1997 (1997-09-09) abrégé ---	1,3-6, 10-12, 14,18
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2000, no. 02, 29 février 2000 (2000-02-29) & JP 11 308978 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 9 novembre 1999 (1999-11-09) abrégé ---	1,3-6,8, 10-12, 14,18
	-/--	

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *&* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

11 décembre 2001

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

21/12/2001

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Guyon, R

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/FR 01/02605

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 01, 30 janvier 1998 (1998-01-30) & JP 09 224606 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 2 septembre 1997 (1997-09-02) abrégé	1,3-5,8, 10-12, 14,18
A	US 4 352 746 A (REHACEK JOSEF ET AL) 5 octobre 1982 (1982-10-05) colonne 2, ligne 16 - ligne 23 colonne 5, ligne 8 - ligne 18; revendications 1,5,6	1,4,5
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1996, no. 02, 29 février 1996 (1996-02-29) & JP 07 274894 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 24 octobre 1995 (1995-10-24) abrégé	1,3,4,8, 10-12, 14,18
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1995, no. 11, 26 décembre 1995 (1995-12-26) & JP 07 213251 A (MEIJI SEIKA KAISHA LTD), 15 août 1995 (1995-08-15) abrégé	1,3,4,8, 10-12, 14,18
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 018, no. 427 (C-1235), 10 août 1994 (1994-08-10) & JP 06 128164 A (HITOSHI ITO; OTHERS: 01), 10 mai 1994 (1994-05-10)	
X	EP 0 943 675 A (FRISCHE GMBH) 22 septembre 1999 (1999-09-22) alinéas '0002!', '0003!'; revendications 1,2	1,2
A	GB 2 223 944 A (LOTTE CONFECTIONERY CO LTD) 25 avril 1990 (1990-04-25) revendications; exemples 1,2	1-7
A	US 6 015 913 A (HAMMERSTONE JR JOHN F ET AL) 18 janvier 2000 (2000-01-18)	
A	WO 99 45788 A (MARS INC ; MYERS MARY E (US); WHITACRE ERIC J (US); NWOSU CHIGOZIE) 16 septembre 1999 (1999-09-16) page 9, ligne 29 - ligne 32 page 13, ligne 30 - page 14, ligne 20; revendications 1,5,7,10,17,25,28	1,8,10, 11
A	WO 97 36597 A (HAMMERSTONE JOHN F JR ; POST LAURIE S (US); BUCK MARGARET M (US); M) 9 octobre 1997 (1997-10-09)	
	-/--	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/FR 01/02605

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	<p>EP 1 026 164 A (ADM COCOA B V) 9 août 2000 (2000-08-09)</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale No

PCT/FR 01/02605

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0906761	A	07-04-1999	US 6261565 B1	17-07-2001
			AU 8787998 A	22-04-1999
			BR 9805069 A	21-03-2000
			CA 2249501 A1	02-04-1999
			EP 0906761 A2	07-04-1999
			JP 11221048 A	17-08-1999
			NO 984591 A	06-04-1999
JP 09234018	A	09-09-1997	AUCUN	
JP 11308978	A	09-11-1999	AUCUN	
JP 09224606	A	02-09-1997	AUCUN	
US 4352746	A	05-10-1982	CH 634726 A5	28-02-1983
			AR 219624 A1	29-08-1980
			AT 9757 T	15-10-1984
			AT 21323 T	15-08-1986
			AU 531025 B2	04-08-1983
			AU 5105879 A	03-04-1980
			CA 1126498 A1	29-06-1982
			DE 2967252 D1	15-11-1984
			DE 2967616 D1	18-09-1986
			DK 381579 A ,B,	30-03-1980
			EP 0009661 A1	16-04-1980
			EP 0092680 A1	02-11-1983
			ES 484557 D0	01-12-1980
			ES 8100673 A1	01-02-1981
			FI 792824 A ,B,	30-03-1980
			GB 2033768 A ,B	29-05-1980
			GR 72272 A1	11-10-1983
			IE 48949 B1	26-06-1985
			JP 1475356 C	18-01-1989
			JP 55048281 A	05-04-1980
			JP 63011391 B	14-03-1988
			MX 5946 E	04-09-1984
			MY 9484 A	31-12-1984
MY 9584 A	31-12-1984			
NO 793125 A ,B,	01-04-1980			
NZ 191609 A	23-01-1981			
PT 70241 A	01-10-1979			
SE 444499 B	21-04-1986			
SE 7907579 A	30-03-1980			
SG 1583 G	09-09-1983			
ZA 7904914 A	27-08-1980			
JP 07274894	A	24-10-1995	JP 3063818 B2	12-07-2000
JP 07213251	A	15-08-1995	JP 3095605 B2	10-10-2000
JP 06128164	A	10-05-1994	AUCUN	
EP 0943675	A	22-09-1999	EP 0943675 A1	22-09-1999
			US 6265593 B1	24-07-2001
GB 2223944	A	25-04-1990	KR 9104494 B1	05-07-1991
US 6015913	A	18-01-2000	AU 4336997 A	26-03-1998

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande Internationale No

PCT/FR 01/02605

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6015913	A		BR 9713194 A	31-10-2000
			CN 1235518 A	17-11-1999
			EP 1014804 A1	05-07-2000
			JP 2001500016 T	09-01-2001
			US 6194020 B1	27-02-2001
			WO 9809533 A1	12-03-1998
			US 6312753 B1	06-11-2001
			US 2001007693 A1	12-07-2001
WO 9945788	A	16-09-1999	US 6194020 B1	27-02-2001
			AU 3082799 A	27-09-1999
			CN 1301133 T	27-06-2001
			EP 1061812 A1	27-12-2000
			WO 9945788 A1	16-09-1999
			US 6312753 B1	06-11-2001
			US 2001007693 A1	12-07-2001
WO 9736597	A	09-10-1997	WO 9736597 A1	09-10-1997
			AU 3367497 A	22-10-1997
			AU 5711696 A	22-10-1997
			BR 9710955 A	13-03-2001
			CA 2250792 A1	09-10-1997
			CN 1221344 A	30-06-1999
			EP 1015006 A2	05-07-2000
			JP 2000506901 T	06-06-2000
			PL 329325 A1	29-03-1999
			WO 9736497 A2	09-10-1997
EP 1026164	A	09-08-2000	EP 1026164 A1	09-08-2000
			AU 2977400 A	25-08-2000
			EP 1156815 A2	28-11-2001
			WO 0045769 A2	10-08-2000